



# Bulletin municipal 2020

n° 49

# Mot du maire

Adillysiennes, Adillysiens,

*L'année 2020 sera à jamais marquée par la COVID 19 ; nous n'avons pas, au moment où j'écris, à déplorer sur la commune de décès dû à cette pandémie. Nous ne pouvons ensemble que nous en réjouir, nous avons su garder nos distances et respecter les gestes barrières. Le confinement bien que contraignant est pour nous à la campagne plus facile à accepter. Restent les difficultés économiques qui s'ensuivent et qui inévitablement impactent chez nous et autour de nous. Accueillons de toute évidence 2021 avec l'espoir, la joie et le bonheur, notre santé n'en sera que meilleure.*

Depuis le premier janvier, Corinne BALQUET est votre nouvelle secrétaire de mairie. Sa faculté d'adaptation a été rapidement mise à l'épreuve, alors que nous avions 2 à 3 documents d'urbanisme en 2019, nous en sommes à une quinzaine cette année. Déclarations préalables de travaux, achats de maisons, est-ce le confinement ? Ventes de terres agricoles suite à des cessations d'activité malheureusement pas toujours dues à des départs en retraite ; nous ne pouvons que le déplorer pour le futur de notre territoire.

Les élections de mars se sont déroulées convenablement dans le cadre imposé, la participation fut significative bien qu'inférieure aux précédentes. L'ensemble du Conseil vous remercie pour la confiance que vous lui avez témoignée et s'efforcera, durant les six années de cette mandature, à gérer au mieux et dans l'intérêt général, les affaires de notre commune.

Après les municipales, nous nous sommes retrouvés confinés. La problématique des masques de protection nous a vite rattrapés. Face aux diverses propositions, à ce manque de cohésion territoriale, avec des coûts allant du simple au triple, notre choix a été de solliciter notre couturière locale, Marilyne Rouaux qui a tout mis en œuvre pour que nous puissions distribuer vos commandes, soit 229, la veille du déconfinement.

L'installation du Conseil municipal ne s'est faite que tardivement en mai. Le lendemain nous constatons que notre salle des fêtes avait été fracturée. Pas de dégradations importantes à l'intérieur, la porte de la réserve abîmée vient d'être changée, et à l'extérieur, une nouvelle gouttière de façade vient d'être installée.

Nous avons en cette fin d'année fait de la gestion courante, travaux de rénovation dans un des logements suite au changement du locataire, le débarnage et le curage des fossés du Treil à la Clairière, la réfection du pont de la Biaudière et l'entretien des voies communales avec le PATA.

La réalisation de notre site Internet est finalisée, je vous invite à le visualiser à l'adresse suivante : [cc-parthenay-gatine.fr/adilly](http://cc-parthenay-gatine.fr/adilly).

Le Comité des fêtes de la Bie n'a pas pu organiser le 14 juillet, le choix d'une soirée du patrimoine sur la place de notre église en remplacement se voulait réunir la population de nos trois communes et apporter du baume aux cœurs, la pluie malheureusement a quelque peu gâché la fête.

Les projets de réfection des toitures de la salle des fêtes et de l'église restent en suspens et seront relancés début 2021. Ils sont conditionnés aux résultats des élections régionale et départementale de juin et aux subventions qu'il nous sera alors possible de solliciter à ces instances.

2021 aurait dû être l'année du recensement pour notre commune. Celui-ci vient d'être reporté à 2022.

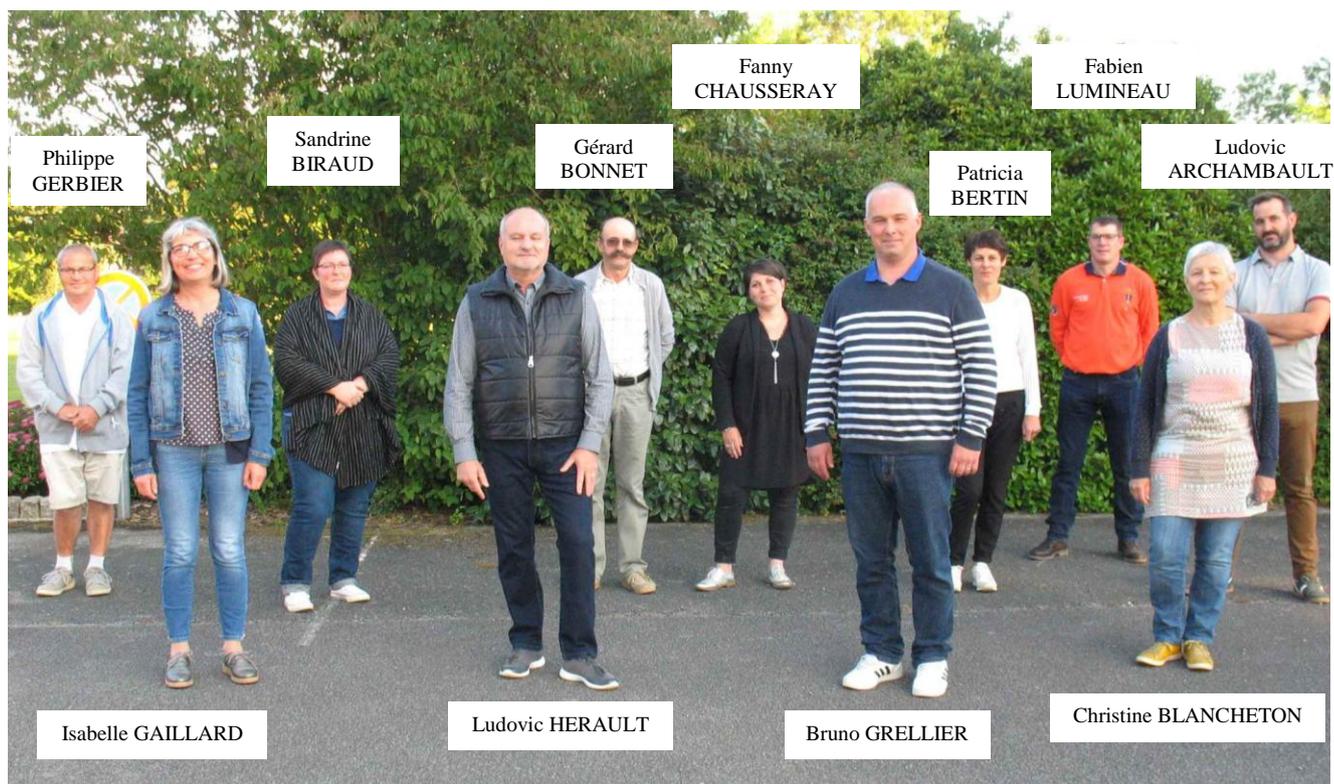
Merci à ceux qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin. L'équipe municipale et son personnel se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2021.

La crise sanitaire persiste, le "prenez soin de vous" qui conclut mes mots du maire depuis 2015 prend aujourd'hui tout son sens.

**Prenez soin de vous.**

Ludovic HERAULT.

# Le nouveau Conseil Municipal



Monsieur Ludovic HERAULT, maire, retraité, habite rue des Violettes

Madame Isabelle GAILLARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, enseignante, habite rue des Violettes

Monsieur Bruno GRELLIER, 2<sup>ème</sup> adjoint, agent de maîtrise, habite rue des Mûriers

Monsieur Ludovic ARCHAMBAULT, conducteur de travaux, habite la Billouère

Madame Patricia BERTIN, employée de banque, habite la Violette

Madame Sandrine BIRAUD, monitrice d'atelier ESAT, habite impasse des Mûriers

Madame Christine BLANCHETON, retraitée, habite rue du Moulin

Monsieur Gérard BONNET, retraité, habite la Barre

Madame Fanny CHAUSSERAY, agent administratif hospitalier, habite le Trambloy

Monsieur Philippe GERBIER, chauffeur-livreur, habite l'Horbessouse

Monsieur Fabien LUMINEAU, exploitant agricole, habite les Veaux

## Commissions communales :

Commission <b>VOIRIE</b>	Héault Ludovic	Blancheton Christine Gerbier Philippe Grellier Bruno Lumineau Fabien
Commission <b>BATIMENTS</b>	Grellier Bruno	Archambault Ludovic Bertin Patricia
Commission <b>VIE COMMUNALE</b>	Gaillard Isabelle	Bertin Patricia Blancheton Christine Chausseray Fanny
Commission <b>IMPOTS</b>	Archambault Ludovic Biraud Sandrine Guignard Brigitte Lhériteau Geneviève Ogéron Michel Wollert Georges	suppléants Chausseray Fanny Gaillard Isabelle Gerbier Philippe Lumineau Fabien Lumineau J-Michel Vandier Thierry
Commission <b>OUVERTURE DES PLIS</b> après appel d'offre	Archambault Ludovic Gerbier Philippe Grellier Bruno	suppléants Biraud Sandrine Gaillard Isabelle Lumineau Fabien
Commission contrôle des <b>LISTES ELECTORALES</b>	Bonnet Gérard Clisson Yanick Ollivier-Pallud Cécile	

## Représentation dans les organismes extérieurs :

- Comité des fêtes de La Bie : Bertin Patricia, Blancheton Christine
- Conseiller en charge des questions de la défense : Bonnet Gérard
- SIEDS : Héault Ludovic (suppléant : Grellier Bruno)
- SMEG, syndicat pour l'expansion de la Gâtine : Héault Ludovic (suppléante : Blancheton Christine)
- SMVT, syndicat mixte de la vallée du Thouet : Gaillard Isabelle (suppléant : Héault Ludovic)
- SIVU, école du chêne de la Bie : Chausseray Fanny, Héault Ludovic (suppléante : Bertin Patricia)
- Accessibilité : Blancheton Christine

## Représentation à la CCPG (communauté de communes Parthenay-Gâtine) :

- **Délégué** à la communauté de communes : Hérault Ludovic (suppléante : Gaillard Isabelle)
- Commission **Jeunesse et Citoyenneté** : Blancheton Christine
- Commission **Finance et optimisation financière** : Gaillard Isabelle
- **CLECT**, commission locale d'évaluation des charges transférées : Gaillard Isabelle (suppléant : Hérault Ludovic)
- Commission **santé, solidarité et petite enfance** : Grellier Bruno
- Commission **coopération territoriale** : Grellier Bruno
- Commission **projet du territoire** : Hérault Ludovic
- Commission **animation et valorisation du patrimoine historique, culturel et environnemental, matériel et immatériel** : Hérault Ludovic
- Comité de pilotage **PLUI**, plan local d'urbanisme intercommunal : Hérault Ludovic (suppléant : Grellier Bruno)



un nouveau lieu de réunion  
afin de mieux respecter les distanciations

# Infos pratiques

\*\*\* La prochaine **journée citoyenne** au cours de laquelle des bénévoles ramassent des déchets dans les fossés et sur les bords de route est programmée **samedi 13 mars 2021 à 14 h 30**.



*archives 2019*

Le rendez-vous est fixé sur la place de l'église. Nous vous attendons nombreux.

\*\*\* Voici les **tarifs** pour l'année 2021 pour la location de la **salle des fêtes** :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Réunion ou vin d'honneur	80 €	140 €
Repas avec ou sans dîner dansant ou Concours de cartes 1 <sup>er</sup> jour de location	140 €	210 €
2 <sup>ème</sup> jour de location	100 €	110 €
Micro	30 €	
Percolateur	15 €	
Nettoyage du sol	80 €	
Caution	200 €	400 €

\*\*\* On vous rappelle les horaires dans plusieurs **déchetteries**.  
Elles sont là pour récolter tous vos déchets et particulièrement vos déchets verts.



Déchetterie de Parthenay : fermée le lundi matin  
en semaine et le samedi  
9h-12h et 14h-17h30

Déchetterie d'Amailloux : le lundi 9h-12h  
le vendredi 9h-12h  
le samedi 14h-17h30

Déchetterie de Thénézay : le lundi 14h-17h30  
le mercredi 9h-12h  
le vendredi 14h-17h30  
le samedi 9h-12h

\*\*\* Pour les travaux de **jardinage** et de bricolage à l'extérieur, des **horaires** sont à respecter :

les jours ouvrables 8h-12h et 14h-19h  
le samedi 9h-12h et 15h-19h  
le dimanche et les jours fériés 10h-12h

Il est également obligatoire de respecter les consignes suivantes sur la hauteur des **haies** :  
Les **arbres, haies** ou **arbustes** dont la **hauteur** dépasse 2 mètres doivent être plantés à une distance minimale de 2 mètres de la ligne qui sépare les propriétés.  
Les plantations dont la **hauteur** est inférieure ou égale à 2 mètres doivent être plantées à une distance minimale de 50 cm de la limite de la propriété.

\*\*\* Chaque année et en fonction du budget, la municipalité investit dans l'entretien des voies publiques afin de les garder conformes à leur utilité normale et d'assurer votre sécurité. Cette opération s'exécute au début du printemps.

Si pour vos **cours privés**, vos **chemins privés**, vous souhaitez bénéficier du passage du PATA (point à temps automatique), nous vous invitons à nous le faire savoir **par écrit** avant le 31 mars de chaque année afin que nous commandions le tonnage adapté.  
Après les travaux, la facture vous sera présentée par la mairie, en fonction de la quantité utilisée et au prix négocié par celle-ci avec l'entreprise choisie.

# Opération argent de poche pour les jeunes

Pour la quatrième année consécutive, la municipalité a proposé aux jeunes Adillysiens de 16 et 17 ans de travailler pendant les vacances scolaires.

Cette année, nous avons accueilli Charlotte, Alexis, Maxim, Paul et Victor. Ils ont aidé Daniel à la peinture et aux espaces verts mais aussi Corinne au secrétariat.

Leur retour est satisfaisant, ils ont apprécié et cela leur a permis de gagner 60 € chacun.



# Petit marché à Adilly

Depuis le début du mois de juillet, il y a comme un air, non pas de Provence, mais bien de Gâtine sur la place de l'église de notre village. En effet, un petit marché s'est installé deux mercredis par mois, la première semaine et la troisième semaine, la semaine du ramassage des containers poubelles pour mieux s'en souvenir !



Effet, Covid ou pas et sans vouloir faire concurrence à la grande sœur Parthenaysienne, les Adillysiennes et Adillysiens se retrouvent ainsi pour remplir leur(s) panier(s) mais aussi pour échanger quelques mots et prendre des nouvelles des uns et des autres.

C'est sur une proposition de Valérie et ses fromages de l'EARL « Les Fromagines » d'Amilloux que cet événement a vu le jour. Se sont joints à elle, Franck et Rachelle « Au Petit Vendéen » avec leur charcuterie et plats cuisinés mais aussi des légumes.

Pendant deux heures et demi, de 17h00 à 19h30, contre vents et marées, ils sont présents pour vous servir au mieux. Le marché a trouvé son rythme, et Franck et Rachelle ont décidé de venir chaque semaine, parce qu'ils proposent des produits sans conservateur, Eric, et son « Panier d'Eric », les a rejoints avec ses huîtres.

Ce petit marché permet aux commerces locaux de se rapprocher au plus près des habitants, et aux habitants de mettre un visage à celle ou celui qui leur propose les produits qu'ils consomment, mais aussi de donner de la vie dans notre commune.



# Jeu – Test

Ces photos ont été prises au début de l'été dans certains lieux-dits d'Adilly. A vous de les situer !

Les réponses seront données début février sur le nouveau site Internet de la municipalité.

Ce site est déjà ouvert et le lien d'accès est [cc-parthenay-gatine.fr/adilly](http://cc-parthenay-gatine.fr/adilly)





# Les chemins qui ont débloqué les fermes depuis 1945

Avant 1939, les seuls chemins empierrés étaient, partant du bourg d'Adilly :

- le chemin qui rejoint la N149 en passant par le Treil, la Biaudière, le Tramblay, Horbessouse.
- le chemin qui partait des trois routes après le Treil, via la Praie et la Clairière, et qui reliait la D19 (route de Moncoutant).

En ce qui concerne la date, mon seul guide est la borne Michelin avec l'inscription 13/02/1932.

Après la guerre en 1945, la demande d'empièchement des chemins qui rejoignent les fermes se fait pressante.

Le premier chemin choisi fut celui des Basses Ratières (Fénéry D176) à la D127 (Adilly, Fénéry) en passant par les Fougères. Le choix de cet axe était lié aux nombres d'utilisateurs soit une dizaine de fermiers des Fougères, la Chaignée, la Couture. Les travaux débutèrent fin 1945, souvent ralentis par le manque de moyens financiers.

Curiosité, à l'Armistice du 8 mai avec les conventions allemandes, l'Allemagne devait fournir des prisonniers qui furent engagés à Adilly pour casser de la pierre. Une vieille maison de la Chaignée fut mise à leur disposition. C'était un habitant du bourg d'Adilly qui matin et soir gérait l'ouverture et la fermeture de la porte à clé, monsieur Clovis Bertelot, que les anciens ont bien connu.

Cette main d'œuvre n'était pas forcément efficace, ils sont repartis rapidement dans leur Allemagne natale, d'autant plus que la nourriture était rationnée (les tickets de pain étant de rigueur).

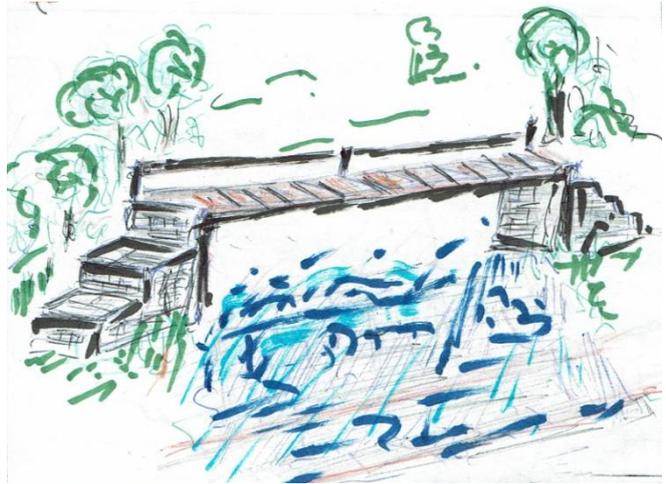


Le chemin a été achevé fin 1947, un pont en maçonnerie de 2m x 2m fut construit sur le Cébron.

Apparemment le chemin des Fougères, via la Violette en passant par le Rochard (aujourd'hui la Zélinière) a dû être mis en état dans les années 1950-1951.

Il a fallu sur le chemin partant de la D127 allant jusqu'au Mont d'Or, en passant par l'Audonnière, construire un pont, là aussi sur le Cébron.

Autrefois les bêtes et les charrettes passaient à gué ; une passerelle surélevée servait pour le passage des hommes les jours de grande eau.

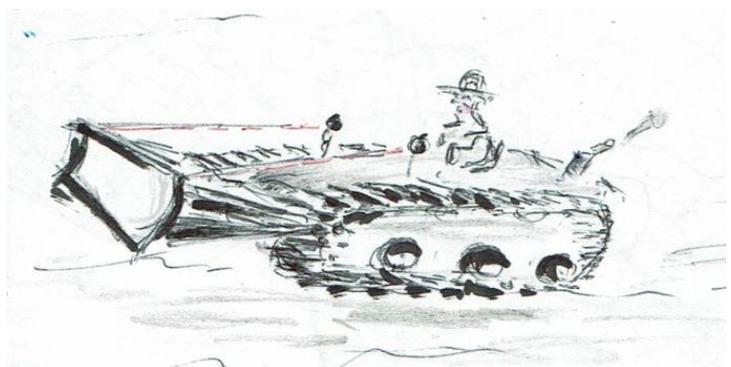


Contrairement au pont des Fougères, celui de l'Audonnière fut érigé avec 2 grosses buses de 1m de diamètre posées côte à côte sur une longueur de 10m.

En 1951, c'est de la Grande Coussaye à la Petite Coussaye (commune de St Germain de Longue Chaume) qu'un chemin fut aménagé. Le tracé côté St Germain, du Pontreau à la Petite Coussaye était déjà empierré. Les habitants de la Grande Coussaye fréquentaient St Germain, les enfants y allaient à l'école, Adilly étant bien plus loin.

En 1952 ce fut un gros morceau, de la Barre à la Grande Coussaye soit 1,9 km. Le chemin était partiellement bouché par des ajoncs, fougères et épines. Le chemin fut essarté par les cantonniers d'Adilly, St Germain de longue Chaume, Fénerly et de la main d'œuvre locale. Le sentier faisait 10m de large par endroit.

Particularité de ce tracé, c'est un "bull" qui fit les travaux de terrassement. L'engin en question était un ancien char d'assaut transformé avec une pelle de nivellement à l'avant. L'hydraulique n'existait pas, c'était des filins d'acier qui guidaient l'inclinaison de la lame. Il fallut redresser le passage de la route, prendre d'un côté ou de l'autre, afin de faire une route rectiligne.



Fin 1953, l'empierrement terminé, la route fut mise en service.

Toujours en 1953, le chemin de la Giroirière ayant de vilains passages hivernaux fut à son tour au projet.

*Il fallait partir de la ferme avec des bottes, pour ensuite chausser ses petites chaussures d'école à la route d'Horbessouse (dixit Gisèle Clisson).*

En ce qui concerne les chemins qui vont suivre, je n'ai pas trouvé de dates de réalisation, c'est de l'approximation pour les chemins de St Côme, St Pierre, la Raymondière.

En 1955 ce fut le tour du chemin de la Perchée à la Chaignée, taillage des haies, creusage des fossés, pose de caniveaux à trois endroits suivis de l'empierrement et tassement, fin des travaux août 1955.

*Je ne suis jamais allé à l'école avec le nouveau chemin empierré.*

*Le dimanche ce n'était pas rare de changer de chaussures à la Chaignée. Nous quittions les bottes pour des chaussures plus adéquates (comme Gisèle Clisson). L'hiver le boulanger laissait le pain à la Chaignée, ainsi que l'épicier ambulant qui arrêtait son véhicule en bout de chemin. Alors, nous les enfants, avec notre Caddie, oh ! pardon la brouette, nous ramenions à la ferme les courses achetées par notre maman.*

En 1957, le chemin de la Giroirière à la Simbrandière (de St Germain de Longue Chaume) fut, côté Adilly, empierré jusqu'à la limite de la commune.

En 1976, le chemin qui part de la Perchée via la route de la Barre et la Grande Coussaye fut empierré lui aussi.

En 1982 avec l'arrivée du centre équestre de la Clairière, beaucoup de chemins furent débroussaillés pour le passage des chevaux.

Les chemins de St Côme à l'Horbessouse, de l'étang de Sunay à Bel Air de St Germain, de Ste Marguerite à la Petite Coussaye sont devenus après le centre équestre (arrêté en 1988) de merveilleux chemins de randonnées pédestres.

En 1997 le chemin des Fougères, départ de la route de Fénerly via la route de la Barre, fut aménagé jusqu'au chemin à Baptiste (privé) ce qui a permis de faire des boucles intéressantes.

En 1960 presque tous les chemins étaient empierrés reliant les fermes souvent bloquées avant 1945 par la fange hivernale. Ce fut le bonheur avec le goudronnage. On aurait pu aller à l'école en « savates », oh ! par beau temps bien sûr !

*Je remercie pour leurs témoignages :*

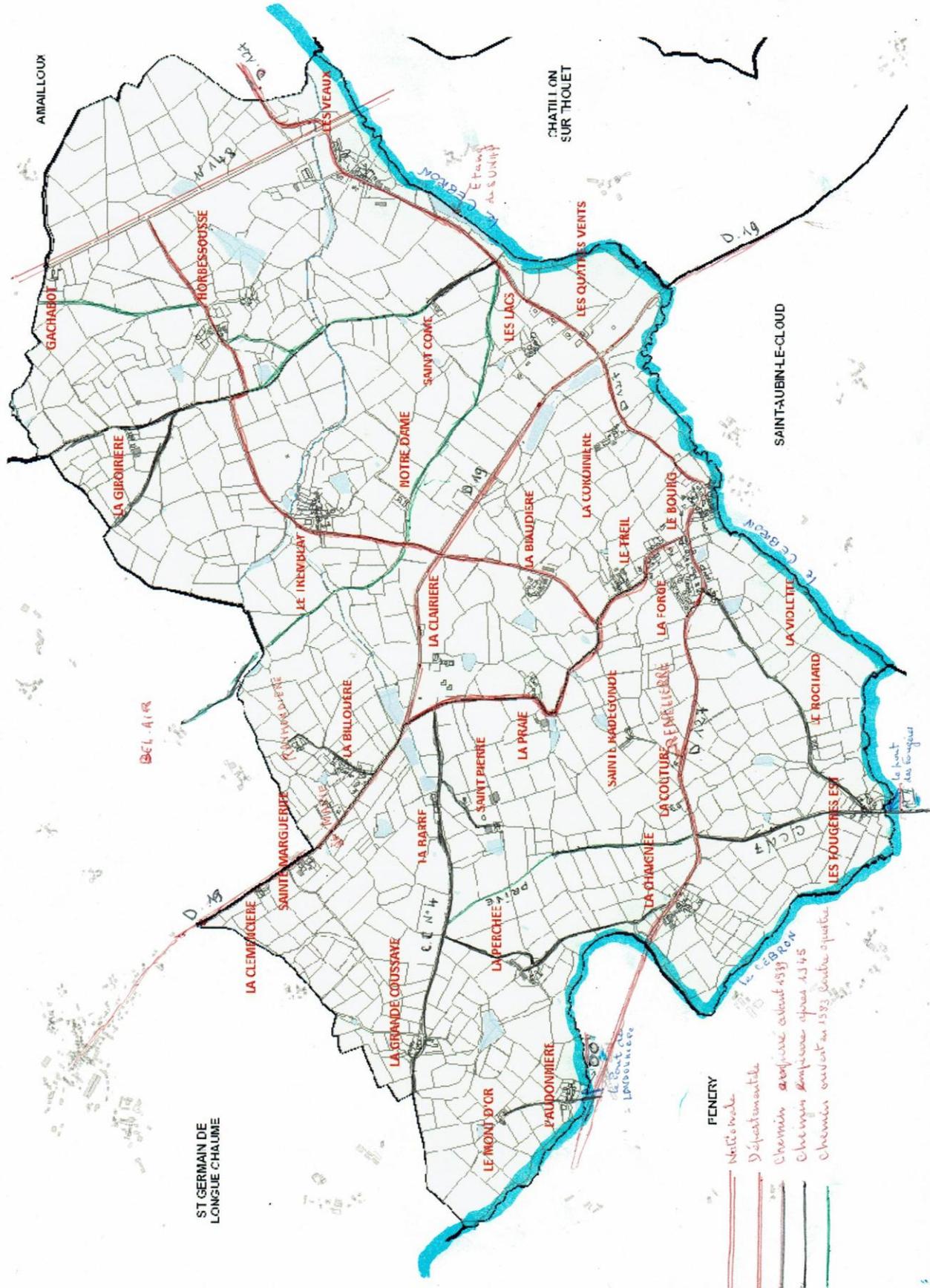
- Jean Fouillet
- Gaby Clisson
- Raymond Gaillard

*Beaucoup de personnes âgées ne se souviennent plus à quel moment les travaux ont été réalisés et je n'ai pas trouvé dans les dossiers communaux les informations désirées.*

*Pardonnez-moi si quelques erreurs chronologiques s'y sont glissées.*

*Comme quoi, à chaque décès d'une personne âgée, c'est une partie de notre mémoire qui disparaît.*

*Hubert Fouillet*



**PENERY**

- Nationale
- Départementale
- Chemin de fer avant 1833
- Chemin de fer après 1833
- Chemin ouvert en 1833

ST GERMAIN DE  
LONGUE CHAUME

CHATILLON  
SUR THOUE

SAINT-AUBIN-LE-CLOUID

AMAILLOUX

BEL-AIR

le pont  
des longues

le pont de  
la L'prouverie



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES  
DES COMMUNES DE  
ADILLY – CLESSE – FENERY – ST GERMAIN  
(Siège social : mairie de CLESSE 79350)

En raison de la COVID19, l'activité de notre association est un peu réduite, plusieurs événements ont dû être annulés : assemblée générale, concours de belote, etc...

Le principal a toutefois été maintenu : notre motivation pour le don du sang !

Nous souhaitons mettre en avant les **18 nouveaux donneurs** qui se sont présentés cette année dans des conditions, reconnaissons-le, assez particulières.

Chacune des collectes pendant ou hors confinement a été une réussite.  
Celle du 27 mars en plein confinement et celle du 4 juin juste après ont rassemblé chacune **85 personnes**. Bravo !



Florian est un des nouveaux donneurs de l'année : merci à eux, comme aux fidèles.

**Voici les dates des collectes 2021**  
organisées à CLESSE de 16 h à 19 h :

**Vendredi 8 janvier 2021**  
**Lundi 29 mars 2021**  
**Vendredi 4 juin 2021**  
**Vendredi 13 août 2021**  
**Vendredi 22 octobre 2021**

Nous comptons encore sur vous ...

La demande en plasma reste aussi très forte.

Contactez Jean-Claude GINGREAU  
au 05 49 70 03 65 ou 06 74 39 69 53  
ou [jean-claude.gingreau@orange.fr](mailto:jean-claude.gingreau@orange.fr)  
pour prendre rendez-vous sur le site de Niort.

Pour tout autre renseignement vous pouvez aussi joindre notre président  
Christian SOULARD au 05.49.72.11.30 ou par mail : [christiansoulard79@sfr.fr](mailto:christiansoulard79@sfr.fr)



# ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SPORTS - LOISIRS



Depuis le vendredi 25 septembre 2020, les séances de sport ont repris. Compte tenu des contraintes imposées par la distanciation sociale, l'activité se déroule dans les salles des fêtes d'Adilly et St Germain de Longue Chaume afin de disposer de suffisamment de place.

30 séances sont prévues, le vendredi matin de 9h30 à 10h 30 pendant la période scolaire.

Du 25 septembre au 18 décembre 2020 à la salle des fêtes de St Germain

Du 8 janvier au 9 avril 2021 à la salle des fêtes d'Adilly

Du 30 avril au 18 juin 2021 , alternance des lieux....

La cotisation est ramenée à 75€, pour cette année. Nous remercions les 4 communes pour leur soutien financier et le prêt des salles par 2 communes.

Le nombre d'adhérents est composé de 22 personnes, entraînées par un sympathique éducateur sportif, Morgan Richard salarié du GESA.

Vous êtes invités à venir découvrir ces activités, gratuitement sur 3 séances.

Renseignements auprès des membres du bureau :

Sylviane Héroult	Adilly	06 34 39 28 16
Geneviève Lhériteau	Adilly	06 17 72 81 39
M.Jeanne Lumineau	Amailloux	05 49 95 57 12
J.Michel Lumineau	Amailloux	06 82 40 03 34
Monique Marilleau	Fénerly	06 06 48 36 57
Hélène Guérin	Parthenay	06 30 62 81 93



Assemblée générale du 11-09-2020



Nous vous offrons nos meilleurs vœux pour 2021 ainsi qu'une bonne santé.



# Le Club des Amis d'Adilly

Le club des amis d'Adilly avec 24 adhérents se retrouve un jeudi sur deux pour un moment de détente.

Voici le bilan 2020 :

**9 janvier** : assemblée générale avec galette des rois.

**21 janvier** : concours de belote avec 100 doublettes

**20 février** : dégustation des tourtisseaux

**21 mars** : arrêt des activités avec le confinement COVID 19

**6 août** : reprise du club dans le strict respect du protocole sanitaire imposé

**20 août** : mini concours entre adhérents

**3 septembre** : choucroute

A venir :

**7 janvier 2021** : assemblée générale avec la galette des rois

**Avis à ceux qui voudraient venir nous rejoindre, ils seront les bienvenus.**

Le trésorier, Michel BATONNEAU



# La chorale La Bie qui chante



L'année 2020/2021 sera pour l'association une année de veille, COVID oblige.

Nous vous informerons de nos reprises de concert dans les mois à venir.

Merci à tous et à bientôt.



# CUMA

La CUMA d'Adilly regroupe environ une quarantaine d'adhérents.

Le bureau est toujours constitué de :

Mr AUDEBRAND Richard	Co-Président
Mr VOUHE Corentin	Co-Président
Mr LUMINEAU Fabien	Trésorier
Mr AUBIN Cyril	Secrétaire

En 2020, la CUMA est affectée par la disparition d'un membre actif du bureau. Nous tenons à rendre hommage à Eric BERTIN pour son dévouement et son implication depuis de longues années au sein du bureau. Toutes nos pensées vont à Aline, sa femme, qui a en charge l'enregistrement et le suivi de la facturation de la CUMA.

Les principales activités réalisées en 2020 sont :

Faucheuses	400 ha
Enrubanneuse	2200 bottes
Bennes	15300 km
Plateaux à paille	14400 km
Round baller	6200 bottes
Tracteur	370 heures



Depuis quelques années, vous pouvez apercevoir des bottes enrubannées de bâche rose dans les champs. La CUMA a choisi de soutenir la lutte contre le cancer du sein par cette action qui nous a été proposée par le fabricant de bâches. Nous achetons le rouleau de film 1 Euro de plus que le film vert. Le fabricant et le distributeur reversent 2 Euros / film à la lutte contre le cancer. Les agriculteurs sont ainsi solidaires à cette action.

Les agriculteurs.

# Ecole Le Chêne de La Bie

L'école Le-Chêne-de-la-Bie, regroupement pédagogique des trois communes Adilly, Fénergy et Saint-Germain-de-Longue-Chaume, accueille en cette rentrée 2020, 60 élèves de la Petite Section au CM2.

Après une fin d'année scolaire 2019-2020 mouvementée, c'est avec plaisir que les écoliers ont retrouvé leur classe et leurs habitudes de travail. Même si les protocoles sanitaires mis en place au sein de l'établissement modifient toujours son fonctionnement, il n'en demeure pas moins que les projets de l'année se dessinent...

Les 24 élèves de maternelle, encadrés par leur enseignante Marie VINCENT, ainsi que Claudie JUNEAU et Maïté CRISCENZO les ATSEM, profitent du bel espace jardin de l'école pour faire classe dehors tous les jeudis matin.

Les 20 élèves de CP-CE1-CE2, encadrés par Morgane DELSALLE leur maîtresse, ont débuté l'année scolaire avec des interventions de découverte du basket.

Les 16 élèves de CM1-CM2, encadrés par Mathilde Marsault et Émilie RIOUX les enseignantes, ont participé au Tour de France durant le mois de septembre avant de prendre la mer pour un tour du monde virtuel avec le Vendée Globe.

D'autres belles actions vont suivre tout au long de l'année, sur le thème du sport et du bien-être : équitation pour les élèves de maternelle et de CP ; Yoga ; Accrobranche ; Danse et vélo pour les plus grands...



# APE du Chêne de La Bie

L'école du Chêne de la Bie accueille cette année 62 enfants pour 46 familles.

L'association des parents d'élèves a été renouvelée mi-septembre, 13 parents bénévoles vont s'investir pour organiser les nombreuses manifestations prévues et à prévoir.

Tous les parents sont invités à les rejoindre pour leur apporter leur aide.

L'année 2019/2020 a été marquée par un événement sanitaire important, ce qui a modifié et annulé les différents projets et manifestations prévues.

Pour cette nouvelle année scolaire, en raison des conditions sanitaires actuelles, certaines manifestations se voient quelque peu modifiées.

## Auront toujours lieu :

- la vente de produits à base de miel



- la vente de brioches



- les tickets U / Leclerc / Jouet Club



- la vente des pizzas (...)



## Quelques nouveautés également :

- la vente de sapins de Noël



- la fête de Noël transformée

- le cabaret revisité (...)

Le calendrier pour cette année reste incertain, mais nous ne manquerons pas de vous en faire part car ne perdons pas de vue l'objectif : l'animation de l'année scolaire et la recherche de fonds pour financer les sorties et activités de nos enfants.

***L'APE ne manque pas d'imagination !!***

## Effectifs et répartitions des classes :

Marie			Morgane			Mathilde – Emilie (mercredi)	
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
3	10	11	6	8	8	9	7
24			22			16	



### Composition du Bureau :

Présidente : Elise ALBERT  
Vice-présidente : Fanny CHAUSSERAY  
Trésorière : Charlotte THORE  
Vice-trésorière : Laëtitia ROUSSELIN  
Secrétaire : Leïla PAPOT  
Vice-secrétaire : Laëtitia MASSÉ

**Membres actifs** : Alissia BOULENOUAR, Mélina BRUNET, Tony DIEUMEGARD,  
Anthony DOUX, Mylène GIRARDEAU, Maggy LETOURNEUR, Aurélie ROY



[ape.fenery@orange.fr](mailto:ape.fenery@orange.fr)



ape du chêne de la brie

# Comité des fêtes de la Bie

Les contraintes sanitaires de la COVID 19 ne nous ont pas permis cette année d'organiser notre traditionnelle fête du 14 juillet.

Mais le comité des fêtes de la Bie regroupant Adilly, Fénerly et Saint Germain de Longue Chaume a souhaité rassembler ses habitants en organisant, le jeudi 27 août à Adilly, une animation dans le cadre des soirées du patrimoine.



La soirée a démarré par une restauration avec Food Truck « galettes saucisses ». Un coin boisson

permettait également quelques ravitaillements.

En clôture de cette soirée : un concert de Billie Godfrey & the Secret Gardeners.

Billie Godfrey, chanteuse et compositrice britannique, a chanté avec de nombreux musiciens reconnus mondialement (Lionel Richie, Prince, Adele...).

The Secret Gardeners, composé de trois musiciens de Parthenay et de Thouars : Eric Sauvêtre (batterie), Didier Marquet (piano) et François Naudin (basse).

Malgré quelques gouttes de pluie, la soirée fut appréciée de tous.



# Etat Civil

## Naissances :

**10 juillet 2020** : Louison TALBOT

**27 juillet 2020** : Rose CHENUAU

**18 novembre 2020** : Lou BEAUDET-DELACOURT



## Mariages – Pacs :

**23 décembre 2019** : Brigitte GUIGNARD et Nicolas LALLEMAND

**22 février 2020** : Perrine HERVE et Clément ESQUIROL



## Décès :

**4 janvier 2020** : Jean JUNEAU

**27 janvier 2020** : Stéphane CLISSON

**15 mars 2020** : Raymond LIGONIERE

**9 août 2020** : Eveline BROTTIER



# Le SMVT

*Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet*

Par ses travaux réguliers de retrait d'embâcles formés par la chute d'arbres ou l'accumulation de branches au droit des ponts, des passerelles et des ouvrages hydrauliques, le syndicat restaure les écoulements et prévient ainsi les dommages aux berges et aux infrastructures. Ces travaux sont pris en charge lorsque les propriétaires ne peuvent pas assurer par eux-mêmes cette responsabilité en raison de la taille des arbres ou de la dangerosité de l'intervention.

A l'approche de l'hiver le syndicat attire l'attention des propriétaires riverains et leur indique qu'il est temps de remiser les salons de jardins, les barques mal amarrées et tous les objets susceptibles de dériver lors d'une crue du Thouet. Ces bons gestes limiteront les besoins de travaux au cours de l'hiver lorsque les courants forts des rivières rendent les travaux difficiles pour les équipes d'intervention.



Le Thouet et ses affluents en Deux-Sèvres sont des cours d'eau « non domaniaux », qui relèvent donc du domaine privé. Toutefois ce caractère privé du lit et des berges s'accompagne d'un certain nombre de droits et de devoirs pour les riverains, précisés par le Code de l'environnement. Par exemple le droit d'usage de l'eau (dans la limite des autorisations préfectorales) et le droit de pêche (avec une carte de pêche) s'accompagnent de devoirs, tels que l'entretien régulier des berges et le maintien des capacités d'écoulement des rivières. Dans certains cas relevant strictement de « l'intérêt général » le SMVT peut se substituer aux riverains défaillants. Le syndicat mobilise alors un programme d'actions contractualisé avec l'agence de l'eau pour mener des travaux de retrait des embâcles, de restauration écologique des rivières, etc.

Chaque propriétaire, à son échelle, participe à la reconquête écologique du Thouet et de ses affluents. Pour un entretien équilibré et respectueux de l'environnement il est vivement conseillé de contacter les techniciens de rivières du SMVT, avant tous travaux en bordure de cours d'eau. Certaines démarches administratives sont parfois nécessaires, et des conseils simples et adaptés sont souvent suffisants pour répondre aux besoins.



Pour contribuer à la préservation de la ressource en eau du barrage du Cébron le SMVT conventionne avec la SPL des eaux du Cébron pour mettre en œuvre des travaux de protection des berges en secteur d'élevage. Ces travaux consistent à aménager des points d'abreuvement pour le bétail, à installer des passages à gués et à implanter des clôtures pour limiter l'érosion. Les différentes techniques mises en œuvre sont adaptées à chaque situation en accord avec les exploitants agricoles concernés. Cette opération subventionnée par l'agence de l'eau, la Région, le Département et la SPL du Cébron contribue à maintenir l'activité d'élevage sur ce bassin versant stratégique pour la production d'eau potable.

Désirant promouvoir ses espaces naturels auprès des citoyens et des visiteurs, la Ville de Parthenay a sollicité le Syndicat mixte de la Vallée du Thouet pour l'accompagner dans la gestion des îlots boisés du site. Le vieillissement des arbres et la présence de peupliers d'Italie inadaptés sur les berges ont conduit le SMVT à proposer une restauration sélective du boisement pour favoriser la régénération naturelle d'essences adaptées (frênes, noisetiers, saules) et pour limiter la formation d'embâcles par la dérive du bois mort lors des crues. La végétation stable a été conservée, ainsi que les arbres morts présentant un intérêt faunistique.

En complément, la Ville de Parthenay a pris en charge le retrait des peupliers d'Italie et l'émondage de frênes au cœur des îlots. Les arbres retirés ont été broyés puis valorisés par le prestataire en bois énergie. Le coût total de l'opération s'est élevé à 13 200 TTC pris en charge par le SMVT à hauteur de 8 640 euros et subventionné de 60% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

La vallée du Thouet est traversée de part en part par la Vélo Francette, véloroute nationale reliant Ouistreham à La Rochelle sur 630 km. Le Thouet à vélo représente 120 km d'itinéraires des sources du Thouet à la Loire. 13 boucles connexes de 25 à 50 km sont à découvrir également. En 2020, suite au déconfinement lié à la COVID-19, la Vélo Francette a connu une augmentation de sa fréquentation de +30% en moyenne en vallée du Thouet. Ces aménagements ont été réalisés par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT).

Toutes les informations sur : [www.valleeduthouet.fr](http://www.valleeduthouet.fr) et sur [www.lavelofrancette.com](http://www.lavelofrancette.com)



Afin de permettre aux promeneurs de voir le Thouet autrement, le SMVT a souhaité valoriser les abords de la rivière à travers l'installation d'œuvres d'art pérennes. Dans le cadre du programme de commande publique du ministère de la Culture et avec l'accompagnement du centre d'art la Chapelle Jeanne d'Arc de Thouars, trois œuvres ont été réalisées en 2019 à travers la création de Corène CAUBEL « SOUVENIR D'UNE PLAGE : Mythologie d'un possible littoral » sur les communes de Thouars, Saint-Jean-de-Thouars et Saint-Jacques-de-Thouars.



Une deuxième tranche comprenant trois nouveaux sites est à l'étude sur les communes de Saint-Généroux, Airvault et Saint-Loup-Lamairé, pour une livraison au printemps 2022.



**Ouverture de la mairie :**  
**lundi de 9 h à 13 h**  
**jeudi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h**

**05 49 70 07 45**

**[mairie-adilly@cc-parthenay-gatine.fr](mailto:mairie-adilly@cc-parthenay-gatine.fr)**

